

61 - Education - Subvention à une classe de découverte

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Besançon a mis en place des activités sportives proposées aux enfants scolarisés dans les établissements du 1^{er} degré implantés dans les quartiers défavorisés. Ces activités sont organisées dans le cadre du Contrat Educatif Local, volet réussite éducative du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Conseil Municipal est invité à accorder le versement de la subvention suivante :

Subvention dans le cadre du Contrat Educatif Local

- Association SC CLEMENCEAU : animation football en direction d'enfants scolarisés à l'école Pierre Brossolette pour 2014 - Subvention proposée : 625 €

En cas d'accord, la somme de 625 € sera prélevée sur la ligne 65.213/6574 CS 21100 et reversée à l'organisme concerné par ce projet.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur la subvention susvisée.

Mme JEANNIN n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.